



LA GESTION DE L'ÉCOLE LA PROVIDENCE (par M. Emmanuel BELLANGER, Président OGEC)

La gestion d'une école catholique, c'est quoi ?

- 1°) Des enseignants répartis sur 14 classes *rémunérés par l'ETAT*.
- 2°) Des personnels d'administration : direction, secrétariat comptable, des personnels spécialisés en école maternelle (ASEM) et des personnels d'entretien, *rémunérés par l'OGEC (organisme de gestion de l'école)*.
- 3°) Des charges de fonctionnement *financées par l'OGEC* :
 - entretien courant des bâtiments et de leur environnement, maintenance des équipements ;
 - chauffage, eau, électricité ;
 - téléphone, internet ;
 - fournitures administratives ;
 - frais d'assurance ;
 - achat et renouvellement des petits matériels ;
 - loyer.
- 4°) Les dépenses liées au caractère propre de l'établissement catholique et les dépenses d'investissement (rénovation, constructions nouvelles) doivent trouver leur financement dans la contribution des familles.

D'où proviennent les ressources de l'OGEC ?

Elles sont de 2 sortes :

A - Le contrat d'association : il permet de recevoir des communes de résidence des élèves un forfait communal de fonctionnement basé sur le coût moyen de l'élève d'une école publique ; l'obtention de ce forfait est soumise à la signature d'une convention avec chaque commune concernée. Pour information, il n'est pas obligatoire pour les maternelles et soumis à la volonté des mairies.

(pour indication, le coût moyen départemental de scolarisation d'un enfant en école publique était, pour cette année, de 1 177 € pour un enfant en maternelle et 375 € pour un enfant en primaire).

B - La contribution des familles (230 € ou 245 € pour l'année, selon votre choix). Elle doit être pleinement affectée au poste de dépenses liées au caractère propre et aux investissements immobiliers, c'est ainsi que nous avons pu monter le projet de la **nouvelle école maternelle**, qui a ouvert à la rentrée de septembre 2016, ainsi que **la rénovation de classes de CM2** et du pôle administratif en 2017.

Le financement des investissements est également soutenu par **le produit des manifestations et fêtes** organisées au profit de l'école (soirée des APEL, kermesse, « vide école »,...). Les bénéficiaires sont attribués à l'achat d'équipements (par exemple informatique, ou équipement dans la cour) et mobilier (par exemple : bureaux, chaises etc..), pour améliorer et moderniser les conditions d'enseignement.

Merci de compléter cette fiche de choix et de la retourner au secrétariat.

8<-----

M. et Mmeparents de :

NOM Prénom	classe

s'engagent à régler la contribution des familles 2019-2020 pour chacun de leurs enfants au tarif suivant, **et de préférence par prélèvement** :

- 230.00 € soit 23 € par mois pendant 10 mois.
- 245.00 € soit 24,50 € par mois pendant 10 mois.

Date, signatures

N.B. En cas de difficulté, n'hésitez pas à en faire part au chef d'établissement.